

DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2026	51

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

LE PLESSIS BELLEVILLE  
8, Place de l'Eglise  
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 09 Juin 2026**

Nombre de membres  
En exercice : 27  
Présents : 25  
Votants : 26

Le 9 juin 2026 à 19 h 30  
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances sous la présidence de M. KORELL Christophe

**Date de convocation :**  
29.05.2026

**Date d'affichage :**  
29.05.2026

**PRESENTS :** KORELL Christophe, TONIAL Sylvie, TRABELSI Daniel, GAILLET Catherine, CHAUDRON Christian, POUSSON Fanny, LOY Baptiste, DEGROISE Nathalie, PERNIN Gilles, LARROZE-CHICOT Alexandra, MONTAIGNE Emmanuel, SARRIA Maria, MENDES David, SAURINI Michèle, FAVORINUS Jérôme, POZZEBON Catherine, ATLAN Luc, TONIAL Justine, DESNOYERS-DIEZ MARTIN David, HERIN Christine, GLEGOLA Samuel, DULAC Silvia, ADOUENI Léon, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, HELAL Béatrice

**ABSENTS EXCUSES :**

Madame THIMOTHE Ketty qui a donné pouvoir à Madame HELAL Béatrice

**ABSENT :**

Monsieur LUKUNGA Joseph

**Secrétaire de séance :** Monsieur MENDES David

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE D'APPEL D'OFFRES FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE ET LIVRAISON POUR LES RESTAURANTS SCOLAIRES**

Approbation du marché de service fourniture de repas en liaison froide et livraison pour les restaurants scolaires.  
La commune de Le Plessis Belleville a procédé à la publication d'usage par l'intermédiaire du site de dématérialisation KLEKOON le 13 Avril 2026 et le Parisien du 21 Avril 2026.

Date d'envoi de l'avis d'appel d'offres public à concurrence : 13 Avril 2026.  
Dates de réception des offres : 13 Mai 2026 à 12h00  
Commission d'appel d'offres le 27 Mai 2026 à 10h00

Marché de service, fourniture de repas en liaison froide et livraison pour les restaurants scolaires  
Cet appel d'offres ne se décompose pas en lot :

Tous les candidats présentent toutes les qualifications et ont montré des certificats de capacité nécessaires à la réalisation des prestations demandées.

1 offres ont été réceptionnées.  
- ARMOR CUISINE domiciliée 2-12 rue Lavoisier, 93000 BOBIGNY

Accusé de réception en préfecture 060-216004945-20260618-2026-51-DE Date de réception préfecture : 18/06/2026
---

Après analyse au regard des critères de sélection publiés, la société ARMOR CUISINE à 98 points pour un montant total  
3.10 € H.T. par repas Maternelle  
3.30 € H.T. par repas Elémentaire  
3.54 € H.T par repas Adulte  
2.50 € H. T par repas Bébé  
2.80 € H.T par repas de +12 mois.

**Le Conseil Municipal , à l'unanimité, décide que Le marché est attribué à ARMOR CUISINE pour un montant de 193 815.20 H. T par an pour 3 ans à compter du 1 septembre 2026.**

Fait à le Plessis Belleville, le 9 juin 2026



Marchés CMP

De Fournitures

# Acte d'engagement (A.E.)

**Procédure adaptée en application de  
l'article 27 du décret n°2016-360 du  
25 mars 2016 relatif aux marchés  
publics**

Personne publique :

**Monsieur Christophe Korell**

Maire de LE PLESSIS-BELLEVILLE

08, Place de l'Église

60330 LE PLESSIS-BELLEVILLE.

Accusé de réception en préfecture  
060-216004945-20260618-2026-51-DE  
Date de réception préfecture : 18/06/2026

Texte applicable :

**Le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics**

(JORF n°0074 du 27 mars 2016 texte n° 28)  
ci-après dénommé "**Décret 2016-360**"

Marché N°298 : Marché de fourniture de repas en liaison froide et livraison pour les restaurants scolaires et crèche

Pouvoir adjudicateur :

**VILLE DE LE PLESSIS-BELLEVILLE**

08, Place de l'Église  
60330 LE PLESSIS-BELLEVILLE  
Tél. : 03 44 60 72 00 - Fax : 03 44 60 72 12

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du Décret 2016-360 :

**Monsieur le Maire de la Commune de LE PLESSIS-BELLEVILLE**

Comptable assignataire des paiements :

Madame la Comptable Public  
Centre des Finances Publiques  
Rue Gambetta. 60440 NANTEUIL LE HAUDOIN  
Tél. : 03 44 88 30 71 - Fax : 03 44 88 19 67

Date limite de remise des offres :

13 Mai 2026 à 12h00

Les cessions de créance doivent être notifiées ou les nantissements signifiés à l'organisme désigné ci-dessus.

L'exemplaire unique pourra être remplacé au gré du Maître d'Ouvrage par le certificat de cessibilité.

# SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1 - CONTRACTANT</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHÉ - DESCRIPTION</b>	<b>4</b>
2.1 <i>Objet</i>	4
2.2 <i>Marché à bons de commande</i>	4
2.3 <i>Décomposition en tranches</i>	5
2.4 <i>Décomposition en lots</i>	5
<b>ARTICLE 3 - TYPE DE PROCÉDURE</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 4 - DUREE DU MARCHÉ ET RECONDUCTION</b>	<b>5</b>
4.1 <i>Durée du marché</i>	5
4.2 <i>Modalités de reconduction de marché</i>	5
4.3 <i>Délais d'établissement des documents</i>	5
4.4 <i>Dossier à fournir par le titulaire</i>	5
<b>ARTICLE 5 - FORME DES PRIX ET MONTANT DE L'OFFRE</b>	<b>5</b>
5.1 <i>Forme des prix</i>	5
5.2 <i>Montant de l'offre</i>	6
5.3 <i>Sous-traitance</i>	6
<b>ARTICLE 6 - REGLEMENT DES COMPTES -AVANCES</b>	<b>6</b>
6.1 <i>Délai de paiement</i>	6
6.2 <i>Avances</i>	6
6.3 <i>Modalités de paiement</i>	6
<b>ARTICLE 7 - DELAI D'EXECUTION - CONDITION DE LIVRAISON</b>	<b>6</b>
7.1 <i>Délai d'intervention en cas de panne</i>	6
7.2 <i>Délai de résolution des désordres "maintenance corrective"</i>	7
7.3 <i>Délai de livraison des consommables</i>	7
<b>ARTICLE 8 - PIECES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 9 – ENGAGEMENT DU CANDIDAT</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 10 – ACCEPTATION DE L'OFFRE</b>	<b>8</b>
<b>ANNEXES</b>	

Accusé de réception en préfecture  
060-216004945-20260618-2026-51-DE  
Date de réception préfecture : 18/06/2026

## ARTICLE 1 - CONTRACTANT

Je soussigné, contractant unique, engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom "le titulaire"  
Mr Mathieu BURONFOSSE, Directeur commercial et fidélisation

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée ARMOR CUISINE

ayant son siège social à 8 rue Lavoisier 93 000 BOBIGNY

Adresse électronique : [Sandrine.phalipaud@armorcuisine.com](mailto:Sandrine.phalipaud@armorcuisine.com) - [zeineb.pesnaux@armorcuisine.com](mailto:zeineb.pesnaux@armorcuisine.com)

Téléphone : 01 48 10 10 80

Télécopie : 01 48 91 97 81

Forme de la société SASU

Capital 190 936 €

➤ immatriculée à l'INSEE :

❖ numéro SIRET : 302 136 098 00019

❖ code de la nomenclature d'activité française (NAF) : 5629 A

➤ numéro d'identification au registre du commerce : RCS BOBIGNY 302 136 098

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des éléments qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

-M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent mon offre,

- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la société pour laquelle j'interviens, est titulaire d'une police d'assurance garantissant les responsabilités qu'elle encourt :

Compagnie : CHUBB

N° Police : FRCANA44000

- CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 4 ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

**1<sup>er</sup> sous-traitant**

**2<sup>ème</sup> sous-traitant**

**3<sup>ème</sup> sous-traitant**

Compagnie : .....

N° police : .....

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise de l'offre.

## ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHÉ - DESCRIPTION

### **2.1 Objet**

Le présent marché est un marché de service, il a pour objet l'exécution des prestations suivantes :

La ville de Le Plessis Belleville, représentée par son maire, Christophe Korell, procède à une consultation en vue de la livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire accueillant les enfants des écoles primaire et maternelles et crèche

La présente mise en concurrence a pour objet le choix :

-l'entreprise de restauration qui nous fournira des repas en liaison froid de qualité avec les produits frais avec un minimum de produit congelé.

Accusé de réception en préfecture  
060-216004945-20260618-2026-51-DE  
Date de réception préfecture : 18/06/2026

Le Marché devra débiter le 1 septembre 2026 pour 3 ans.

Les prestations sont définies et précisées dans le CCAP/ CCTP .

#### **2.2 Marché à bons de commande**

Le marché n'est pas un marché à bons de commande.

#### **2.3 Décomposition en tranches**

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

#### **2.4 Décomposition en lots**

Il est prévu un lot unique

### **ARTICLE 3 - TYPE DE PROCEDURE**

Procédure adaptée (MAPA) en application de l'article 27 du Décret 2016-360.

### **ARTICLE 4 - DUREE DU MARCHÉ - RECONDUCTION**

#### **4.1 Durée du marché**

La durée globale du marché est de 36 mois à compter de la date fixée sur l'ordre qui prescrira de commencer à partir du 01 septembre 2026 (notification ou ordre de service).

Le candidat propose, conformément au règlement de consultation, le délai d'exécution suivant :

36 mois du 01 septembre 2026 au 31 août 2029

#### **4.2 Modalités de reconduction du marché**

Le marché ne sera pas reconduit.

#### **4.3 Délai d'établissement des documents**

Les modalités d'acceptation par le Maître d'Ouvrage des documents produits par le titulaire sont définies au CCAP.

#### **4.4 Dossiers à fournir par le titulaire**

Les documents remis par le titulaire au cours de l'exécution du marché seront établis sur les supports suivants :

- support physique électronique (CD rom ou DVD) : 1 exemplaire de tous les documents.

Pour satisfaire à cette obligation tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants :

- standard .zip
- Adobe® Acrobat® .pdf
- Rich Text Format .rtf
- .docx ou .xlsx en version Microsoft Office 2024 ou antérieurs
- le cas échéant, le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif

Le prestataire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de ses études par un anti-virus.

En cas de difficulté de récupération ou détection de virus, le prestataire devra prendre toutes les mesures nécessaires pour transmettre au Maître d'Ouvrage ou son assistant conseil éventuel, l'ensemble de ces données soit par la voie électronique, soit sur un support physique électronique lisible et sain dans un délai de 2 jours. En cas de retard dans la transmission de ce support, le Maître d'Ouvrage ou son assistant conseil éventuel se réserve, s'il y a lieu, l'application de pénalités de retard. Il appartiendra au prestataire de s'assurer que la transmission de ces documents sous la forme dématérialisée a bien été effectuée auprès des intéressés.

### **ARTICLE 5 - FORME DES PRIX ET MONTANT DE L'OFFRE**

#### **5.1 Forme des prix**

Le marché est passé à prix ferme mensuel sans révision .

Accusé de réception en préfecture  
060-216004945-20260618-2026-51-DE  
Date de réception préfecture : 18/06/2026

Les conditions de variation de prix sont définies au CCAP.

### **5.2 Montant de l'offre**

Les locations seront rémunérées par application d'un prix mensuel et forfaitaire pour l'installation égal à :

**Cas d'un prestataire :**

**Prix du bordereau qui comportera le coût d'un repas primaire, maternelle, crèche**

#### **Repas maternelles**

Montant HT :	3,10 €
TVA :	5,5%
Montant TTC :	3,27 €

#### **Repas élémentaires**

Montant HT :	3,30 €
TVA :	5,5%
Montant TTC :	3,48 €

#### **Repas ADULTES**

Montant HT :	3,54 €
TVA :	5,5%
Montant TTC :	3,73 €

#### **Repas bébé**

Montant HT :	2,50 €
TVA :	5,5%
Montant TTC :	2,64€

#### **Repas moyen grand**

Montant HT :	2,80 €
TVA :	5,5%
Montant TTC :	2,95€

### **5.3 Sous-traitance**

Le titulaire :

n'envisage pas de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

envisage de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

Dans le cas de sous-traitance, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que le titulaire envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans le tableau constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra céder ou présenter en nantissement.

Le titulaire annexe au présent acte d'engagement les actes spéciaux de chacun des sous-traitants (cf. modèle ci-joint). Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée acceptée par la notification du contrat et qui prendra effet à la date de notification.

Nature de la prestation	Sous-traitant devant exécuter la prestation	Montant de la prestation T.T.C.
	<b>TOTAL =</b>	

## **ARTICLE 6 - REGLEMENT DES COMPTES - AVANCES**

### **6.1 Délai de paiement**

Le délai de règlement des acomptes, des règlements partiels définitifs éventuels et du solde est de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement par le Maître d'Ouvrage ou son représentant.

Le taux des intérêts moratoires est fixé au CCAP.

Accusé de réception en préfecture  
060-216004945-20260618-2026-51-DE  
Date de réception préfecture : 18/06/2026

Le représentant du Maître d'Ouvrage, est chargé des vérifications et contrôles définis au CCAP concernant les paiements.

### 6.2 Avance

Le marché ne fait pas l'objet d'une avance.

### 6.3 Modalités de paiement

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché par virement établi à l'ordre du titulaire (joindre les RIB)

DESIGNATION DU TITULAIRE
Nom du prestataire ARMOR CUISINE
Raison sociale ARMOR CUISINE
Adresse 8 rue Lavoisier 93 000 BOBIGNY
Référence compte bancaire 30004 00569 00027244376 97

## ARTICLE 7 - DELAIS D'EXECUTION –

A partir du 01 septembre 2026 jusqu'au 31 août 2028.

Fait en un seul original

A Bobigny , le 12/05/2026

Mention(s) manuscrite(s) "Lu et approuvé"

*Lu et approuvé*

Signature(s) du titulaire, mandataire (ou des) prestataire(s)  
Mathieu BURONFOSSE, Directeur commercial et fidélisation

ARMOR CUISINE SASU  
8 rue Lavoisier  
93000 BOBIGNY  
Capital social : 190 936,00 €  
Siret : 302 136 093 00019 - RCS Bobigny  
N° TVA FR51302136093 - NAF 5629A

Mathieu  
BURONFOSSE

Signature numérique de  
Mathieu BURONFOSSE  
Date : 2026.05.12  
16:35:23 +02'00'

## ARTICLE 8 - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

- Après avoir pris connaissance du présent document et de l'ensemble des documents composant le Dossier de Consultation aux Entreprises (DCE) et y avoir adhéré ;
- Et après avoir établi la déclaration prévue à l'article 48 du Décret 2016-360,

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, ne pas tomber sous le coup de l'interdiction de soumissionner (article 51 du Décret 2016-360).

Atteste sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L143-3, L143-5 et L620-3 du Code du Travail,

Je m'engage sans réserve, sur la base de mon offre,

J'engage, sans réserve, prix unitaire avec variante

(cocher la case correspondante)

Conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus,

**à exécuter, sans réserve, les prestations qui me concernent, dans les conditions définies ci-après, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus.**

L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m'est (nous) notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

## ARTICLE 10 - ACCEPTATION DE L'OFFRE

Accusé de réception en préfecture  
060-216004945-20260618-2026-51-DE  
Date de réception préfecture : 18/06/2026

Le présent marché se trouve ainsi conclu à la date figurant ci-dessus

Montant du marché HT : ..... €

Montant de la TVA : ..... €

Montant du marché TTC : ..... €

Suivant  
Bordereau de  
prix en annexe

**Suivant le bordereau des prix unitaire ci-joint :**

Les sous-traitants proposés à l'article 4.3 ci-dessus sont acceptés comme ayant droit au paiement direct dans les conditions indiquées.

Est acceptée la présente offre,

A Plessis Belleville,

Le 10 juin 2026

Le représentant du Maître d'Ouvrage.

Le Maire,

Christophe KORELL



MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

DC4

**DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE**

*Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les candidats ou titulaires de marchés publics ou d'accords-cadres pour présenter un sous-traitant.*

*Ce document est fourni par le candidat ou le titulaire au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice soit au moment du dépôt de l'offre soit après le dépôt de l'offre.*

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

■ Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics (nantissements ou cessions de créances) :

*(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)*

**B - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation. En cas d'allotissement, préciser également l'intitulé de la consultation.)*

**C - Objet de la déclaration du sous-traitant.**

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

*(Cocher la case correspondante.)*

- une annexe à l'acte d'engagement remis par le candidat ;
- un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement ;
- un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

Reçue en préfecture  
060-216004945-20260618-2026-51-DE  
Date de réception préfecture : 18/06/2026

## D - Identification du candidat ou du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat ou du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises candidat ou titulaire, identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

## E - Identification du sous-traitant.

- Nom commercial et dénomination sociale du sous-traitant, adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie et numéro SIRET :
- Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :
- Numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers, au centre de formalité des entreprises :
- Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant : (Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. Joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant.)
- Le sous-traitant déclare remplir les conditions pour avoir droit au paiement direct (article 115 du code des marchés publics) : (Cocher la case correspondante.)  NON  OUI

## F - Nature et prix des prestations sous-traitées.

- Nature des prestations sous-traitées :

- Montant des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant :

a) Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA : .....
- Montant maximum HT : .....
- Montant maximum TTC : .....

b) Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant dans le cas de travaux sous-traités relevant de l'article 283-2 nonies du code général des impôts :

- Taux de la TVA : auto liquidation (la TVA est due par le titulaire)
- Montant maximum hors TVA : .....

- Modalités de variation des prix :

## G - Conditions de paiement.

- Compte à créditer :  
(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

Nom de l'établissement bancaire :

Numéro de compte :

- Conditions de paiement prévues par le contrat de sous-traitance :

- Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :  NON

Accusé de réception en préfecture  
060-216004945-20260618-2026-51-DE  
Date de réception préfecture : 18/06/2026

(Cocher la case correspondante.)

## H - Capacités du sous-traitant.

Récapitulatif des pièces demandées par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation qui doivent être fournies, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières :

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

## I - Attestations sur l'honneur du sous-traitant.

Le sous-traitant déclare sur l'honneur :

### a) **Condamnation définitive :**

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;

### b) **Lutte contre le travail illégal :**

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

c) **Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés :** pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

d) **Liquidation judiciaire :** ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) **Redressement judiciaire :** ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

f) **Situation fiscale et sociale :** avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

### g) **Marchés de défense et de sécurité :**

- ne pas avoir été sanctionné par la résiliation de son marché et ne pas avoir vu sa responsabilité civile engagée depuis moins de cinq ans, par une décision de justice définitive, pour méconnaissance de ses engagements en matière de sécurité d'approvisionnement ou de sécurité de l'information, ou avoir entièrement exécuté les décisions de justice éventuellement prononcées à son encontre et établir, par tout moyen, que son professionnalisme ne peut plus être remis en doute ;

- avoir la fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité de l'Etat ;

h) que les renseignements fournis en annexe du présent document sont exacts.

Accusé de réception en préfecture  
060-216004945-20260618-2026-51-DE  
Date de réception préfecture : 18/06/2026

## J - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public.

(Cocher les cases correspondantes.)

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial ; le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article 116 du code des marchés publics, en produisant en annexe du présent document :

OU

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial modificatif :

le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité prévus à l'article 106 du code des marchés publics qui est joint au présent document ;

OU

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée, soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible. Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

## K - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le sous-traitant :

Le candidat ou le titulaire :

Le représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice, compétent pour signer le marché, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice :

Accusé de réception en préfecture  
060-216004945-20260618-2026-51-DE  
Date de réception préfecture : 18/06/2026

Accusé de réception en préfecture  
060-216004945-20260618-2026-51-DE  
Date de réception préfecture : 18/06/2026

## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce n° DEM000007120 (Réf : 1157374 - MAIRIE LE PLESSIS BELLEVILLE) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans les conditions suivantes :

- Type d'annonce : Marchés + de 90 000 euros
- Édition (\*) : Le Parisien
- Date de parution : 21 avril 2026
- Département : 60 Oise
- Rubrique : Marchés + de 90 000 euros
- Format : Ligne

Fait à Paris, le vendredi 17 avril 2026

**LES ECHOS LE PARISIEN SERVICES**  
10, boulevard de Grenelle - CS 10817  
75738 PARIS Cedex 15  
Tél : 01 47 39 84 85  
S.A.S.U au capital de 150 000 €  
RCS Paris B 799 256 185  
TVA FR 56 799 256 185  
Code NAF : 7022Z

### Prévisualisation de votre annonce :

Note : L'usage des rubriques de petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le journal s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas ses conditions générales de vente.

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site <https://services.lesechosleparisien.fr/>

Les Echos Le Parisien Services est habilité à attester des parutions prévues dans le journal pré-cité (\*).

### COMMUNE DE LE PLESSIS BELLEVILLE

M. Christophe Korell. Maire

8 place de l'église

60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

03.44.60.72.00

Mail :

service.technique@mairieleplessisbelleville.fr

#### Objet :

Marché n°298 : Marché de fourniture de repas en liaison froide et livraison pour les restaurants scolaires et crèche.

#### Nature du Marché :

Procédure Adaptée

#### Procédure :

Appel d'offre Klekoon du 13 Avril 2026 et Parution dans le Parisien du 21 Avril 2026.

#### Classification :

service : CPV principal 55 21100.3, complément 5552.12000 code NUTS FRE22

#### ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

##### 1.1 Objet du marché :

La ville de Le Plessis Belleville, représentée par son maire, Christophe KORELL, procède à une consultation en vue de la livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire accueillant les enfants des écoles primaire et maternelle et crèche.

La présente mise en concurrence a pour objet le choix :

-l'entreprise de restauration qui nous fournira des repas en liaison froide de qualité avec les produits frais avec un minimum de produit congelé.

Le Marché devra débuter le 1 septembre 2026 pour 3 ans.

Cette consultation relève du Cahier des Clauses Administratives Générales - Fournitures courantes et de Services (CCAG-FCS) du 19 mars 2009.

Le pouvoir adjudicateur élimine les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation.

Les offres conformes à la solution de base, les options et les éventuelles variantes seront jugées en fonction des critères pondérés classés dans l'ordre décroissant.

Le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères suivants :

1-Méthode de calcul du prix :

(offre la moins disante / offre du candidat) x 55 points

2-Produits 15 points.

Les sous critères sont :

-Sélection des produits frais : 5 points

-Origine et nature des produits alimentaires utilisés, ainsi que le pourcentage d'utilisation de produit congelé:10 points

3-Politique de l'entreprise en approvisionnements locaux : 15 points

Le rayon en km sera apprécié par le pouvoir adjudicateur pour l'approvisionnement des aliments frais et viande.

4-Prestation ,descriptif des modalités d'exécution de la mission : 5 points

5-Références similaires de l'entreprise avec les coordonnées et personne à contacter : 5 points

6-Animations tout le long du marché avec sa fréquence : 5 points

La pondération est ensuite appliquée sur la note obtenue

Les offres seront classées par ordre décroissant.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre

provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du code des marchés publics.

En application de l'article 3,62,63,64 du décret du 25 mars 2016, si le candidat retenu ne fournit pas les pièces, attestations et certificats mentionnés à l'article 3.2.3 du présent règlement de consultation dans le délai qui lui est imparti (soit huit jours), son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par le pouvoir adjudicateur du marché qui présente la même demande au candidat suivant selon le classement des offres.

Les soumissionnaires auront la possibilité de télécharger le dossier de consultation des entreprises via le site :

<https://Klekoon.fr>

Mairie de Le Plessis Belleville

08, Place de l'Eglise

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site <https://services.lesechosleparisien.fr/>

Les Echos Le Parisien Services est habilité à attester des parutions prévues dans le journal pré-cité (\*).

60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

Les renseignements et justifications à produire par le candidat quant à ses qualités et capacités, conformément à l'article 3.2.1 du présent règlement et un projet de marché conformément à l'article 3.2.2 du présent règlement.

Les offres devront parvenir uniquement sur le site Klekoon au plus tard le :

**Mercredi 13 mai à 12h00.**

**Informations techniques :**

Maître d'oeuvre : Mairie de Le Plessis Belleville

Correspondant : M. BADIER Antoine Téléphone :

03-44-60-04-33

Mail : [service.technique@mairieleplessisbelleville.fr](mailto:service.technique@mairieleplessisbelleville.fr).

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal

Administratif d'Amiens 14 rue Lemercier 80011 Amiens

03.22.33.61.70 mail : [greffe.ta-amiens@juradm.fr](mailto:greffe.ta-amiens@juradm.fr)

Date d'envoi de la publication le 21 Avril 2026 :

**LIEN DIRECT VERS CE MARCHÉ POUR LES  
ENTREPRISES, QUE VOUS POUVEZ METTRE DANS  
VOTRE ANNONCE OU DANS VOTRE SITE INTERNET**

[https://www.klekoon.com/appels-offres/avis/marche-fourniture-repas-liaison-froide-livraison-restaurant-scolaire?](https://www.klekoon.com/appels-offres/avis/marche-fourniture-repas-liaison-froide-livraison-restaurant-scolaire?consultation_ID=92909&page=1&dce=1#detail_marche)

[consultation\\_ID=92909&page=1&dce=1#detail\\_marche](https://www.klekoon.com/appels-offres/avis/marche-fourniture-repas-liaison-froide-livraison-restaurant-scolaire?consultation_ID=92909&page=1&dce=1#detail_marche)

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site <https://services.lesechosleparisien.fr/>

Les Echos Le Parisien Services est habilité à attester des parutions prévues dans le journal pré-cité (\*).

**BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES**

Marché n°298 Fourniture de repas en liaison froide  
et livraison pour les restaurants scolaires et crèche

**RESTAURATION POUR L'ECOLE PRIMAIRE ET LES ECOLES MATERNELLES**

	Prix unitaires	T.V.A	Prix unitaires T.T.C.
Repas maternelles	3,10 €	5,5%	3,27 €
repas élémentaires	3,30 €	5,5%	3,48 €
Repas adultes	3,54 €	5,5%	3,73 €
Goûters	1,10 €	5,5%	1,16 €

**RESTAURATION POUR LE CENTRE DE LOISIRS (Mercredis et vacances scolaires)**

	Prix unitaires	T.V.A	Prix unitaires T.T.C.
Repas maternelles	3,10 €	5,5%	3,27 €
Repas élémentaires	3,30 €	5,5%	3,48 €
Repas adultes	3,54 €	5,5%	3,73 €
Goûters	1,10 €	5,5%	1,16 €

**RESTAURATION POUR LA CRECHE**

	Prix unitaires	T.V.A	Prix unitaires T.T.C.
Repas bébé	2,50 €	5,5%	2,64 €
repas moyens / grands	2,80 €	5,5%	2,95 €
Goûters bébés	0,80 €	5,5%	0,84 €
Goûters moyens / grands	1,10 €	5,5%	1,16 €

**DIVERS**

	Prix unitaires	T.V.A	Prix unitaires T.T.C.
Barquettes 125 g par 500 pièces	28,00 €	5,50%	29,54 €
Barquettes 200 g par 500 pièces	29,00 €	5,50%	30,60 €

Attributaire  
Le 12/05/2026

Le Maire

Mathieu BURONFOSSE,  
Directeur commercial et fidélisation

ARMOR CUISINE SASU  
3 rue Lavoisier  
93000 BOBIGNY  
Capital social : 190 936,00 €  
Siret : 302 136 093 00019 - RCS Bobigny  
N° TVA FR51302136093 - NAF 5629A

*Le Plessis Bellec  
Le 10 juin 2026*

**Mathieu  
BURONFOSSE**  
Signature numérique de  
Mathieu BURONFOSSE  
Date : 2026.05.12  
16:31:59 +02'00'

Accusé de réception en préfecture  
060-216004945-20260718-2026-51-DE  
Date de réception préfecture : 18/06/2026



Accusé de réception en préfecture  
060-216004945-20260618-2026-51-DE  
Date de réception préfecture : 18/06/2026



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

OUV9

## PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DECISION D'ATTRIBUTION<sup>1</sup>

Le formulaire OUV9 est un modèle de procès-verbal qui peut être utilisé par les **commissions d'appel d'offres des collectivités territoriales et des établissements publics locaux** dans le cadre de la passation des marchés publics ou des accords-cadres. Le rapport d'analyse des offres (formulaire OUV8) constitue une annexe du présent document. Ce document fait état des décisions de la commission d'appel d'offres relatives aux offres reçues et doit être signé par tous les membres présents lors de leur examen.

### A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Mairie le Plessis Belleville  
8 place de l'église  
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

### B - Objet de la consultation.

Marché N°298 Marché de Fourniture de repas en liaison froide et livraison pour les restaurants scolaires

### C - Déroulement de la consultation.

La ville de Le Plessis Belleville, représentée par son Maire, Christophe Korell, procède à une consultation en vue de souscrire d'un marché fourniture de repas en liaison froide et livraison pour les restaurants scolaires.

La présente mise en concurrence a pour objet le choix :

■ Publicité :

Avis de Publication le 13 avril 2026 sur le site KLEKOON et le Parisien le 21 Avril 2026

■ Date et heures limites de réception des offres : 13 Mai 2026 à 12h00

■ Délai de validité des offres : 13/05/2026 à 12h00

■ Date de la négociation le 27 Mai 2026 9h00

■ Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres :  NON OU  OUI  
(Cocher la case correspondante.)

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie

Accusé de réception en préfecture  
96021604943-20260618-2026-51-DE  
Date de réception préfecture : 18/06/2026

## D - Composition de la commission d'appel d'offres.

Lors de sa réunion en date du **27 Mai 2026 à 10h00**

La commission d'appel d'offres était composée comme suit :

### D1 - Membres à voix délibérative :

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
Mr Christophe Korell	Maire	T
Mme Pousson Fanny	Adjointe	T
Mme Tonial Sylvie	Adjointe	T
Mr Mendes David	Adjoint	T
Mme Pozzebon Catherine	Conseillère	T
Mr Smaguine Dominique	Conseiller	T
Mme Herin Christine	Conseillère	S
Mme Tonial Justine	Conseillère	S
Mme Gaillet Catherine	Adjointe	S
M. Favorinus Jérôme	Conseiller	S
Mme Thimothe Ketty	Conseillère	s

### D2 - Membres à voix consultative :

Nom et prénom	Qualité
Mme Drouin Brigitte	DGS
Mr Badier Antoine	DST

## E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres.

### ■ Le quorum est atteint :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

La commission d'appel d'offres

(Cocher la case correspondante.)

peut

Accusé de réception en préfecture  
060-216004945-20260618-2026-51-DE  
Date de réception préfecture : 18/06/2026

ne peut pas valablement délibérer.

■ **Secrétariat de la commission d'appel d'offres :**

MR Badier Antoine

**F1 - Lot n° 1:Liaison froide**

■ Nombre de plis reçus :

- dans les délais :1.
- hors délais :0.

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres :

La commission d'appel d'offres : (Cocher la case correspondante.)

De valider l'offre

élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;

demande une examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

Retenu pour le lot N°1 : ARMOR

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

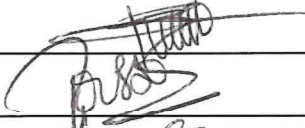
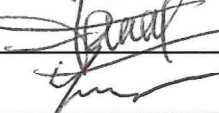
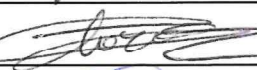



- Pour : 6
- Contre : 0
- Abstentions : 0

**I - Déclaration sans suite ou d'infructuosité.**

Néant

**J - Signature des membres de la commission d'appel d'offres.**

(Indiquer dans le tableau ci-dessous les nom et prénom de chacun des membres de la commission d'appel d'offres présents. Le procès-verbal doit être signé par tous les membres ayant siégé en séance.)

Nom et prénom	Signature
Mr Christophe Korell	
Mme Pousson Fanny	
Mme Tonial Sylvie	
Mr Mendes David	
Mme Pozzebon Catherine	
MR CHAUDRON Christian	

**K - Observations des membres de la commission d'appel d'offres.**

**Immobilier** À Paris, le marché de la location toujours aussi tendu

➔ P. III

**Ponchon** Dans sa ferme, elle sauve les animaux menacés de mort

➔ P. I

**60**

Oise • Mardi 21 avril 2026 • N° 25399 • 2,30 €

# Le Parisien

+ Votre supplément **Entreprise**



EPARVAUD/DUMONTIER

**Cyberattaque**  
Vol de données sur le portail de l'ANTS

➔ Notre époque • P. 10



PHOTOGRAPHY/OLIVIERO TOSCANI

**Droits d'inscription**  
Les étudiants étrangers paieront plus cher

➔ Politique • P. 6



ADOBESTOCK

**Violences routières**

## LE FLÉAU DES DÉLITS DE FUITE

Le phénomène est en augmentation de 60 % sur dix ans, sur fond de circonstances aggravantes telles que le défaut d'assurance, la conduite sans permis ou sous l'empire de stupéfiants.

➔ Fait du jour • P. 2 et 3

PUBLICITÉ

Le Parisien



**THEATRE DU LIDO**  
CHAMPS-ÉLYSÉES • PARIS

SHOW THE RAIN



À PARTIR DU  
**17 SEPTEMBRE 2026**

Scénario  
**BETTY COMDEN**  
et  
**ADOLPH GREEN**

Chansons  
**NACIO HERB BROWN**  
et  
**ARTHUR FREED**

D'après le film de la Metro-Goldwyn-Mayer, avec l'accord spécial de Warner Bros. Theatre Ventures, Inc.  
Musique publiée par EMJ, tous droits administrés par Sony/ATV Music Publishing LLC  
(Copyrights originaux de Gene Kelly et Stanley Donen)  
Produit avec l'accord de Maurizio Rosinfrank, Luis F. Rosinfrank et Cindy Priztker, Inc.  
En accord avec DesmarParis (@desmarparis) pour le compte de Music Theatre International (MTI) (www.mtishows.us)

**NOUVELLE PRODUCTION**  
MISE EN SCÈNE DE ROBERTO CALZADILLA

THEATREDULIDO.COM

LE YIGARO All ACCION info

© Illustration: Catherine Maurin - Design: Bulle de Crap

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2026 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95. La publication des annonces judiciaires et légales définies par l'arrêté du ministre de la Culture et la Communication du 18 novembre 2025 est la suivante pour les départements de l'Illustration : l'arrêté du préfet : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 3396 HT - (SAS) 1896 HT - (SAS) 1425 HT - (SNC) 2206 HT - (SARL) 1486 HT - (EURL) 1246 HT - (SOCIÉTÉ CIVILE) 2226 HT - (SOCIÉTÉ EN PARTENARIAT) 1316 HT - Dissolution, nomination, cessation de fonction de CA, transfert du siège social - Changement de dénomination - Transfert de la forme sociale - Mouvement des associés - Dissolution d'un associé commercial - 1038 HT - Dissolution de sociétés civiles ou commerciales : 1116 HT - Ouvre de liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 1116 HT - Changement de patronyme : 589 HT - Modification du caractère (espace inclus) pour certaines modifications voir arrêté du 19 novembre 2025 : 01 (389 HT) - 75, 92, 93, 94 (239 HT) - 77, 78, 91, 95 (0,22 €).

**LES MARCHÉS PUBLICS**  
Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>

**Marchés + de 90 000 Euros**

**COMMUNE DE LE PLESSIS BELLEVILLE**

M. Christophe Korell, Maire  
8 place de l'église  
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE  
03.44.50.72.00  
Mail : [service.technique@mairieleplessisbelleville.fr](mailto:service.technique@mairieleplessisbelleville.fr)  
mairieleplessisbelleville.fr

**Objet :**  
Marché n°298 : Marché de fourniture de repas en liaison froide et livraison pour les restaurants scolaires et crèche.

**Nature du Marché :**  
Procédure Adaptée

**Procédure :**  
Appel d'offre Klekoon du 13 Avril 2026 et Parisien dans le Parisien du 21 Avril 2026.

**Classification :**  
service : CPV principal 5521100.3, complément 5552.12000 code NUTS FRE22

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ :**

**1.1 Objet du marché :**  
La ville de Le Plessis Belleville, représentée par son maire, Christophe KORELL, procède à une consultation en vue de la livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire accueillant les enfants des écoles primaire et maternelle et crèche.

L'entreprise mise en concurrence a pour objet le choix :  
- l'entreprise de restauration qui nous fournira des repas en liaison froide de qualité avec les produits frais avec un minimum de produit congelé.

Le Marché devra débuter le 1er septembre 2026 pour 3 ans.

Cette consultation relève du Cahier des Clauses Administratives Générales - Fournitures courantes et de Services (CCAG-FGS) du 18 mars 2009.

Le pouvoir adjudicateur élimine les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation.

Les offres conformes à la solution de base, les options et les éventuelles variantes seront jugées en fonction des critères pondérés classés dans l'ordre décroissant.

Le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères suivants :

- 1- Méthode de calcul du prix : offre la moins disante / offre du candidat ; 55 points
- 2- Produits 15 points.

Les sous critères sont :  
- Sélection des produits frais : 5 points  
- Origine et nature des produits alimentaires utilisés ainsi que le pourcentage d'utilisation de produits congelés : 10 points  
- Politique de l'entreprise en approvisionnement locaux : 15 points  
- L'erayon en km sera apprécié par le pouvoir adjudicateur pour l'approvisionnement des aliments frais évitables.

4- Prestation descriptif des modalités d'exécution de la mission : 5 points  
5- Références similaires de l'entreprise avec les coordonnées et personne à contacter : 5 points  
6- Annuaire descriptif des modalités d'exécution de la mission : 5 points  
La pondération est ensuite appliquée sur la note obtenue

Les offres seront classées par ordre décroissant.

L'offre la mieux classée sera concrétisée à titre provisoire en attendant que les candidats produisent les certificats et attestations mentionnés à l'article 3.2.3 du présent règlement de consultation dans le délai qui lui est imparti (soit huit jours), son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par le pouvoir adjudicateur du marché qui présente la même demande au candidat suivant selon le classement des offres.

Les soumissionnaires auront la possibilité de télécharger le dossier de consultation des entreprises via le site : <https://Klekoon.fr>

Mairie de Le Plessis Belleville  
08 Place de l'église  
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

Les renseignements et justifications à produire par le candidat quant à ses qualités et capacités, conformément à l'article 3.2.1 du présent règlement et un projet de marché conformément à l'article 3.2.2 du présent règlement.

Les offres devront parvenir uniquement sur le site Klekoon au plus tard le :

**Mercredi 13 mai à 12h00.**

**Informations techniques :**  
Maire d'oeuvre : Mairie de Le Plessis Belleville  
Correspondant : M BADIER Antoine Téléphone : 03-44-60-04-93  
Mail : [service.technique@mairieleplessisbelleville.fr](mailto:service.technique@mairieleplessisbelleville.fr)  
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif d'Amiens 14 rue Le-mercier 80011 Amiens 03 22 33 61 70 mail : [greffe.ta-amiens@juradm.fr](mailto:greffe.ta-amiens@juradm.fr)  
Date d'envoi de la publication le 21 Avril 2026

**LIEN DIRECT VERS CE MARCHÉ POUR LES ENTREPRISES, QUE VOUS POUVEZ METTRE DANS VOTRE ANNONCE OU DANS VOTRE SITE INTERNET :**  
https://www.klekoon.com/appels-offres/

avis/marche-fourriture-repas-liaison  
-Froid-livraison-restaurant-scolaire-consultation\_ID=92909&page=1&dce=1#detail\_marche

**Constitution desociété**

Suivant acte reçu par Me Nathalie BOVIN, notaire à CHAMBLAY, le 10 avril 2026, a été constituée la société civile dénommée :

**«SCIH.A.E.M.S»**

Siège social : CIRE LES MELLO (60660), 17 Bis rue de Précy, Le Tillot, Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 €), divisé en 1.000 parts sociales de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100. Objet social : la propriété et l'agestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. COMPIEGNE.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés

Nommée premier gérant de ladite société : Madame Hélène Marthe FABRE, Educatrice Sportive, demeurant à CIRE LES MELLO (60660), 17 Bis rue de Précy, Le Tillot.

Me Nathalie BOVIN, notaire à CHAMBLAY.

**Divers société**

Rectificatif à l'annonce référence ALP01425836 parue dans Le Parisien le 01/04/2026 concernant M BILCERUIGRUL, lire 28/03/2026 en lieu et place de 05/11/2025.

**Le Parisien**

Publiez votre ANNONCE LÉGALE avec Le Parisien

Rendez-vous sur [leparisien.annonces-legales.fr](http://leparisien.annonces-legales.fr)

**Enquête publique**

**PREFET DE L'OISE**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**  
**BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT**  
**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE**

**PROJET ÉOLIEN DES ÉPIS DE BLE**

**COMMUNE DE NOYERS-SAINT-MARTIN**

Par arrêté préfectoral du Préfet de l'Oise, il est prescrit une enquête publique environnementale

**DU VENDREDI 17 AVRIL 2026 AU MERCREDI 20 MAI 2026 INCLUS** sur le projet déposé par la SARL PARC ÉOLIEN DES ÉPIS DE BLE d'exploiter un parc éolien sur la commune de Noyers-Saint-Martin

L'enquête publique environnementale porte sur la construction l'exploitation d'un parc éolien comprenant trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison relevant de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement au titre de la rubrique n° 2980-1 pour l'activité soumise à autorisation.

La puissance unitaire maximale est de 4,5 MW pour l'ensemble des trois éoliennes, pour

une puissance installée totale maximale de 13,5 MW et pour une hauteur totale de 150 m.

2. Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

3. M. Martial MARCHEVAL est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif d'Amiens pour procéder à l'enquête publique.

M. Sylvain DUBOIS est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour poursuivre l'enquête en cas d'empêchement du titulaire.

4. Le siège de l'enquête publique environnementale est situé en mairie de Noyers-Saint-Martin.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences pour recevoir les observations écrites et orales du public dans les mairies des communes d'implantation les jours suivants :

- \* vendredi 17 avril 2026, de 16h à 18 h ;
- \* samedi 25 avril 2026, de 10h à 12h ;
- \* mercredi 6 mai 2026, de 10h à 12h ;
- \* mercredi 20 mai 2026, de 16h à 18 h.

5. Le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant la demande, le résumé non technique, l'étude d'impact, l'étude de dangers, les plans et les annexes auxquels sont joints l'avis de l'Autorité environnementale et la réponse à cet avis de la SARL PARC ÉOLIEN DES ÉPIS DE BLE, est consultable et téléchargeable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise ([www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement](http://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement)) Les installations classées/Par-enquêtes-publiques 15 jours avant ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Ce même dossier est consultable à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 18 h.

6. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier papier et la version numérique pourront

être consultés partout où personne intéressée aux heures habituelles d'ouverture en mairie de Noyers-Saint-Martin.

7. Les mêmes documents en version numérique sont consultables aux heures habituelles d'ouverture des mairies sur un poste informatique mise à disposition dans les communes de Beauvoir, Bonvillers, Breteuil, Bucamps, Campremy, Francastel, Froissy, Hardivillers, Lachausse-du-Bois-d'Écu, La Neuville-Saint-Pierre, Le Quesnel-Aubry, Maisoncelle-Tuileries, Maulers, Montreuil-sur-Breche, Noyers-Saint-Martin, Oursel-Maison, Puits-la-Vallée, Reuil-sur-Breche, Saint-André-Farivillers, Sainte-Eusoye, Thieux, Troussencourt, Vendeuil-Caplye/Wagnies dans le département de l'Oise (60).

8. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête tenu à sa disposition en mairie de Noyers-Saint-Martin ;
- par courrier adressé à la commune de Noyers-Saint-Martin à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé qui sera mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/eolien-noyers-saint-martin> l'adresse électronique permettant le dépôt des contributions : [eolien-noyers-saint-martin@mail.registre-numerique.fr](mailto:eolien-noyers-saint-martin@mail.registre-numerique.fr)

9. Les observations faites sur les registres et par voie postale, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : [www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Le-s-installations-classées/Par-enquêtes-publiques](http://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Le-s-installations-classées/Par-enquêtes-publiques)

10. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de Mme Lisa ROBERT - Cheffe de projets éoliens Hauts-de-France et Normandie - [lisarobert@groupavealeco.com](mailto:lisarobert@groupavealeco.com) - tél. 06 85 29 83 87 ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais.

**Collectivités territoriales**

Optimisez votre communication, publiez vos annonces d'enquête Publiques dans **Le Parisien**

01 87 39 82 96 [legales2@leparisien.fr](mailto:legales2@leparisien.fr)

**Collectivités territoriales**

Le bon réflexe, c'est **Le Parisien**

Publiez vos annonces dans **Le Parisien**

Le Parisien est le seul quotidien habilité sur l'ensemble des départements d'Ile-de-France et Oise.

Votre contact pour vos annonces : 01 87 39 82 96 - [legales2@leparisien.fr](mailto:legales2@leparisien.fr)

Accusé de réception en préfecture 060-216004945-2026018-2026-51-DE  
Date de réception préfecture : 18/06/2026

# LETTRE DE NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE

**Acheteur :** Commune de LE PLESSIS BELLEVILLE – 60330

**Titulaire du marché :** ARMOR CUISINE

**Objet du marché :** Marché n°298 : Fourniture de repas en liaison froide et livraison pour les restaurants scolaires et crèche

Je vous informe que l'offre que vous avez faite au titre de la consultation désignée ci-dessus a été retenue

En totalité.

Pour le lot indiqué ci-contre :

Vous trouverez, ci-joint, un exemplaire signé de votre proposition.

Vous trouverez, ci-joint, deux photocopies de l'acte d'engagement dont l'une a été revêtue de la formule dite « exemplaire unique ». Cet exemplaire est destiné à être remis à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de votre créance. J'appelle votre attention sur le fait que je ne serai pas, en cas de perte, autorisé(e) à vous délivrer un duplicata de l'exemplaire unique.

**Votre marché :**

Ne comporte ni retenue de garantie, ni garantie à première demande.

Comporte une retenue de garantie que vous pouvez remplacer par une garantie à première demande. Si l'imprimé signé ne m'est pas remis au plus tard avec la demande de paiement correspondant au premier acompte, la retenue de garantie sera prélevée jusqu'à la fin du marché.

Comporte une garantie à première demande en garantie du remboursement d'une avance. Je ne pourrai verser l'avance dont il s'agit que lorsque cette garantie aura été constituée.

**L'exécution des prestations**

La notification prendra effet à partir du 10 juin 2026

Commencera à réception d'un ordre de service que j'émettrai ultérieurement.

Le 10 juin 2026  
Le Maire,

**ACCUSE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION**  
A RETOURNER AU MAITRE D'OUVRAGE (ne pas détacher SVP)  
A RETOURNER (ne pas détacher SVP)  
A CONSERVER PAR L'ATTRIBUTAIRE (ne pas détacher SVP)

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ représentant  
déclare avoir reçu notification du marché dont je suis titulaire.  
Signature,

Accusé de réception en préfecture  
060-216004945-20260618-2026-51-DE  
Date de réception préfecture : 18/06/2026

## Antoine Badier

---

**De:** info@klekoon.com  
**Envoyé:** lundi 13 avril 2026 09:58  
**À:** Antoine Badier  
**Objet:** Klekoon - Dématisation - Mise en ligne de : Marché de fourniture de repas en liaison froide et livraison pour le restaurant scolaire et crèche

### Monsieur BADIER Antoine

Ce message est un envoi automatique, merci de ne pas y répondre, pour contacter l'équipe Klekoon, [cliquez ici](#)

Nous vous confirmons la mise en ligne de votre consultation dématérialisée

Nous vous rappelons tous les paramètres de ce marché.

#### Informations concernant le marché

##### Titre

Marché de fourniture de repas en liaison froide et livraison pour le restaurant scolaire et crèche

##### Objet

###### 1.1 Objet du marché :

La ville de Le Plessis Belleville, représentée par son Maire, Christophe Korell, procède à une consultation en vue de la livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire accueillant les enfants des écoles primaire, maternelles et de la crèche.

La présente mise en concurrence a pour objet le choix :

-l'entreprise de restauration qui nous fournira des repas en liaison froide de qualité avec les produits frais avec un minimum de produit congelé.

Le Marché devra débuter le 1 septembre 2026 pour 3 ans.

Cette consultation relève du Cahier des Clauses Administratives Générales - Fournitures courantes et Services (CCAG-FCS) du 19 mars 2009.

#### ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

##### 2.1 Etendue de la consultation

La présente consultation est passée par appel d'offres suivant une procédure adaptée selon la Procédure adaptée - article 27 /28 du décret n°2016-360 du 25 Mars 2016

##### 2.1.1 Mode de dévolution

Les marchés seront conclus :

- Avec un prestataire unique

##### 2.2 Décomposition en lots

Un seul lot

##### 2.3 Complément à apporter au CCP

Les variantes sont autorisées à condition de respecter le CCTP Les candidats peuvent apporter des compléments au Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.)

##### 2.4 Variantes - Options

###### 2.4.1 Variantes autorisées

Les candidats devront se rapprocher le plus possible des exigences demandées, à la fois en solution de base mais dans ses éventuelles variantes qui sont autorisées. Ces variantes seront donc proposées en annexe avec le mémoire technique.

Accusé de réception en préfecture  
05/04/2026 09:58:2026  
Date de réception préfecture : 18/06/2026

#### 2.4.2 Options

Sans objet

#### 2.5 Délais du marché

Le premier jour après l'envoi de la notification et l'ordre de service aux entreprises titulaires du Marché.

#### 2.6 Modifications de détail au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard dix jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### 2.7 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### 2.8 Propriété intellectuelle des projets

Sans objet

#### 2.9 Dispositions relatives aux travaux intéressants la défense

Sans objet

### ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES

#### 3.1 Modalités d'obtention des dossiers

Un exemplaire du dossier de consultation des entreprises sera remis à tout candidat qui en fera la demande sur le site [www.klekoon.com](http://www.klekoon.com)

Les soumissionnaires auront la possibilité de télécharger le dossier de consultation des entreprises via le site : [www.klekoon.com](http://www.klekoon.com)

#### 3.2 Présentation des offres

Les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents associés.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Le candidat doit produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées, paraphées, signées et revêtues du cachet commercial de l'entreprise.

##### 3.2.1 Candidature

Elle contiendra les justifications relatives aux garanties professionnelles et financières des candidats.

Les renseignements, références, attestations, déclarations, certificats visés aux articles 44 et 45 du code des marchés publics (en cas de groupement, le mandataire et chacun des co-traitants devront fournir l'ensemble de ces documents) :

A- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise ;

En cas de groupement, note précisant la composition du groupement et la désignation du mandataire signée de l'ensemble des membres du groupement.

B- Si le candidat fait l'objet d'un redressement judiciaire : la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

C- Une attestation sur l'honneur que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir ;

D- Une attestation sur l'honneur que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31/12/2016 ;

E- Une attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 8221-1, L 8221-2, L 8221-3, L 8221-5, L 8251, L 8231-1 et L 8241-1 et 2 du Code du Travail ;

F- Pour évaluer ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat devra en outre fournir les renseignements suivants :

- Déclaration indiquant les effectifs du candidat pour l'exercice en cours,

Les candidats doivent fournir, les imprimés DC1, DC2 et s'ils le souhaitent l'imprimé DC7.

##### 3.2.2 Offre

Un projet de marché comprenant :

A- Un acte d'engagement : Cadre ci-joint à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaire du marché.

B- Le cahier des clauses particulières : ci-joint à accepter sans modification.

C- Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 50,51,52,53,54 Avis du JO Arrêté du 25 mars 2016 :

- Et/ou tout justificatif relatif à la capacité du candidat à réaliser les prestations

Accusé de réception en préfecture  
le 04/06/2016 à 10h20  
Date de réception préfecture : 18/06/2016

- La décomposition analytique de la proposition financière.

### 3.2.3 Pièces à fournir par l'attributaire du marché

Conformément à l'article 55 du décret du 25 mars 2016, l'attributaire du marché dans les huit jours de sa désignation, devra remettre au maître d'ouvrage les certificats délivrés par les organismes compétents, prouvant qu'il est à jour des obligations fiscales et sociales ainsi que les pièces mentionnées à l'article D 8222-5 du code du travail à savoir :

- Une attestation sur l'honneur certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 3243-1 à 3243-4 et L 1221-10, L 1221-13 et L 1221-15 du code du travail.
- Une attestation signée attestant sans réserve le CCTP
- Les certificats d'assurance : l'entrepreneur joindra les attestations d'assurance responsabilité civile professionnelle et de responsabilité civile décennale, en cas d'ouvrage de bâtiment, en cours de validité (c'est-à-dire justifiant le paiement des primes pour la période en cours).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

## Article 4 JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

Le pouvoir adjudicateur élimine les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation.

Les offres conformes à la solution de base, les options et les éventuelles variantes seront jugées en fonction des critères pondérés classés dans l'ordre décroissant.

Le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères suivants :

1-Méthode de calcul du prix :

(offre la moins disante / offre du candidat) x 55 points

2-Produits 15 points

Les sous critères sont :

-Sélection des produits frais : 5 points

-Origine et nature des produits alimentaires utilisés, ainsi que le pourcentage d'utilisation de produit congelé : 10 points

3-Politique de l'entreprise en approvisionnements locaux : 10 points

Le rayon en km sera apprécié par le pouvoir adjudicateur pour l'approvisionnement des aliments frais et viande.

4-Prestation, descriptif des modalités d'exécution de la mission : 5 points

5-Références similaires de l'entreprise avec au minimum 5 référence avec coordonnées et personne à contacter : 10 points

6-Animations tout le long du marché avec sa fréquence : 5 points.

La pondération est ensuite appliquée sur la note obtenue

Les offres seront classées par ordre décroissant.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du code des marchés publics.

En application de l'article 3,62,63,64 du décret du 25 mars 2016, si le candidat retenu ne fournit pas les pièces, attestations et certificats mentionnés à l'article 3.2.3 du présent règlement de consultation dans le délai qui lui est imparti (soit huit jours), son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par le pouvoir adjudicateur du marché qui présente la même demande au candidat suivant selon le classement des offres.

Lors de la vérification des offres, en cas de discordance constatée dans l'offre d'un entrepreneur candidat entre le prix qui figure dans le DPGF et celui de l'acte d'engagement, les indications portées en lettre sur l'acte d'engagement prévaudront et le montant du DPGF sera rectifié en conséquence. Si le DPGF comporte des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, elles seront également rectifiées. Pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du DPGF qui sera pris en compte.

Accusé de réception en préfecture,  
106-2004015-202600015 des erreurs  
Date de réception préfecture : 18/06/2026

Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son offre pour la mettre en harmonie. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

**Le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.**

#### **Article 5 NEGOCIATION**

Dans l'hypothèse où la présente consultation serait déclarée infructueuse (offres déclarées irrégulières, inacceptables ou inappropriées au sens de l'article 35 de l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015), le pouvoir adjudicateur entamera des négociations avec l'ensemble des candidats ayant déposé une offre. La procédure de négociation est formalisée par écrit. Les candidats seront invités, dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur, à reformuler leur offre afin de permettre l'attribution du présent marché conformément aux règles de la présente consultation. Les conditions initiales du marché ne doivent toutefois pas être substantiellement modifiées.

Conformément à la décision du conseil d'état du 18 septembre 2015 (n°380821), le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les 4 premiers candidats ayant remis une offre

La négociation pourra porter sur le prix proposé et sur l'ensemble des éléments constitutifs de l'offre.

En cas de négociation, seuls les 4 candidats dont les offres auront été jugées mieux-disantes seront invités par le pouvoir adjudicateur à négocier. Les 4 offres mieux-disantes seront appréciées au regard des critères d'attribution figurant dans le présent règlement de consultation.

#### **Article 6 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES**

Le dossier de consultation sera remis au candidat :

Par retrait par voie électronique : en le téléchargeant gratuitement auprès de la plateforme internet klekoon à l'adresse suivante [www.klekoon.com](http://www.klekoon.com). Il est recommandé de s'inscrire préalablement sur le site internet avant le téléchargement des pièces afin d'être informé des éventuels changements en cours de procédure.

##### **3.3 Langue employée**

Tous les documents constituant, accompagnant ou cités à l'appui de la candidature ou de l'offre doivent être rédigés en français.

Tous les courriers adressés à l'administration doivent être également rédigés en langue française.

##### **3.4 Composition du dossier remis par les candidats**

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par eux.

En cas de groupement, le mandataire, sous-traitant et opérateur économique devra fournir l'ensemble des pièces listées ci-dessous.

Les nouveaux imprimés sont téléchargeables sur le site [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr)

Rubrique : marchés publics

Les pièces relatives à la candidature :

? Une lettre de candidature mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement et, dans ce dernier cas, faisant apparaître les membres du groupement (imprimé DC1 dernière mise à jour le 12/12/2011). En cas de plusieurs lots, le candidat précise également sur quels lots. Cette pièce est obligatoire.

? La déclaration du candidat (imprimé DC2 dernière mise à jour le 15/09/2010), accompagnée, le cas échéant, de la copie du ou des jugements prononcés à cet effet, lorsque les candidats sont en situation de redressement judiciaire mais sont autorisés à poursuivre leur activité pendant la durée prévisible d'exécution du présent marché. Cette pièce est obligatoire.

? Les documents attestant du pouvoir de la personne habilitée à engager l'entreprise

? Extrait K-bis d'une validité de moins de 3 mois

? Attestations d'assurances en cours de validité

? Les certifications et qualifications professionnelles relatif au présent marché

La preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen ; **outre le certificat de qualification professionnelle, le pouvoir adjudicateur appréciera particulièrement, comme preuve de cette**

Accusé de réception en préfecture  
0216004945-20260618-2026-51-DE  
Date de réception préfecture : 18/06/2026

compétence, la production par l'entreprise d'au moins trois certificats de capacité pour des prestations similaires établis par des maîtres d'ouvrage et datant de moins de trois ans. Pour être pris en compte ces certificats devront mentionner la description des prestations exécutées et le montant.

Si le candidat le demande, l'appréciation de ses capacités professionnelles, techniques et financières pourra prendre en compte également celle d'un ou plusieurs opérateurs économiques (art. 45 du CMP). Il est précisé que les capacités professionnelles et techniques de ces opérateurs économiques ne peuvent que compléter les preuves de la capacité demandée sans s'y substituer totalement. La présentation d'un certificat de qualification professionnelle présentée par les seuls opérateurs économiques ne sera pas admise. Le candidat devra joindre un engagement écrit de l'opérateur économique mentionnant la mise à disposition de ses capacités en faveur du candidat pour ce projet nommément désigné. Le titulaire devra spécifier le lien juridique existant entre le candidat et l'opérateur économique et le domaine d'intervention pour chacun des opérateurs économiques.

Les pièces constituant l'offre :

? L'acte d'engagement à accepter sans aucune modification, complété, daté et signé par une personne habilitée à engager l'entreprise

? Le CCTP à accepter dans aucune modification daté et signé par une personne habilitée à engager l'entreprise

? Le mémoire technique établi, daté et signé par une personne habilitée à engager l'entreprise. Il récapitule les dispositions que se propose d'adopter le candidat pour l'exécution de cette mission et devra comprendre toutes justifications et observations du candidat et en particulier sur :

- Les références du candidat datant de moins de 3 ans. Chaque référence devra mentionner les coordonnées des entreprises ou collectivité, la nature des prestations exécutées, la date de leur réalisation et leur montant.

- Le détail de la méthodologie :

. Organisation de l'équipe et organisation du travail

. Qualification et expérience des personnes physiques

. Moyens affectés au présent marché

Et tous documents permettant d'apprécier au mieux l'offre du candidat.

Tous les certificats, attestations ou déclarations doivent être rédigés en langue française. Les certificats ou attestations rédigés en langue étrangère ne seront recevables que s'ils sont accompagnés d'une traduction en langue française dont l'exactitude est certifiée par un traducteur expert auprès des tribunaux (soit auprès des tribunaux français, soit auprès des tribunaux du pays candidat), et dont le nom et l'adresse seront indiqués.

Les offres présentées par des groupements doivent être signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire, s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises (notamment lettre de candidature dûment remplie et présentée dans l'enveloppe candidature).

#### Article 7 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Informations administratives et techniques :

Maître d'œuvre : Mairie de Le Plessis Belleville

Correspondant : M. BADIER Antoine Téléphone : 03-44-60-04-33

#### Informations de la consultation

Date de création de la consultation	13/04/2026 09:51:00
Date de publication	13/04/2026 09:58:24
Identifiant du marché	Marché N°298
Mode de passation	Procédure adaptée
Catégorie de marché	Fournitures
Département	Oise
Classe d'activité	-Produits agricoles, de l'élevage, de la pêche, de la sylviculture et produits connexes -Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes

inscrite en préfecture  
060-216004945-20260618-2026-51-DE  
Date de réception préfecture : 18/06/2026

#### Liste des lots

**Lot 1 : Marché de fourniture de repas en liaison froide et livraison pour le restaurant scolaire et crèche**

La ville de Le Plessis Belleville, représentée par son Maire, Christophe Korell, procède à une consultation en vue de la livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire accueillant les enfants des écoles primaire, maternelles et de la crèche.

La présente mise en concurrence a pour objet le choix :

-l'entreprise de restauration qui nous fournira des repas en liaison froid de qualité avec les produits frais avec un minimum de produit congelé.

Le Marché devra débuter le 1 septembre 2026 pour 3 ans.

### Paramètres des offres

Date limite de réponse des soumissionnaires	13/05/2026 12:00:00
Date d'ouverture du séquestre des offres	13/05/2026 12:00:00
Les offres ne sont pas gardées anonymes	
Délai supplémentaire accordé pour l'envoi des offres volumineuses	0 heure(s)
Le dépôt de plis après la date limite de réception n'est pas autorisé.	
Le cryptage des pièces de l'enveloppe offre devra utiliser la clé publique	5760 CN=Antoine BADIER, OU=DST, O=LE PLESSIS BELLEVILLE, C=FR

### Règlement de la consultation (RC)

Nom de la pièce	RC MARCHE N° 298.pdf
Date de mise en ligne	13/04/2026 09:56:00
Taille du Fichier	289 Ko

### Pièces du DCE

Nombre de pièces	5
Le DCE sera modifiable au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres.	
Taille maximum autorisée pour le DCE	1000 Mo
Code permettant le téléchargement restreint du DCE	Aucun
Délai de relance par mail des entreprises n'ayant pas téléchargé le DCE pour une consultation restreinte	Aucun
Autoriser l'accès au DCE après la date limite de l'offre	non

### Pièces dématérialisées

Date	Titre , nom du fichier et taille
13/4/2026	<b>1 AE Marche N°298.docx</b> (90,61 Ko)
13/4/2026	<b>BU cantine.xlsx</b> (11,03 Ko)
13/4/2026	<b>CCAP Marche N°298.pdf</b> (370,55 Ko)
13/4/2026	<b>CCTP N°298.docx</b> (74,40 Ko)
13/4/2026	<b>RC MARCHE N° 298.pdf</b> (288,20 Ko)

---

## Marché n°298 : Marché de fourniture de repas en liaison froide et livraison pour les restaurants scolaires

---

### ANALYSE DES OFFRES

---

BADIER ANTOINE 15042025

---

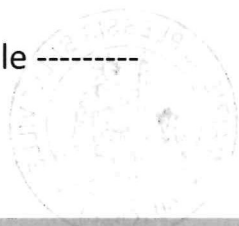
Marché validé le :

Visas

M. Le maire

M. Le maire adjoint  
chargé du patrimoine

Christophe K...  


Mme la secrétaire générale -----  
Brigitte DROUIN  


---

**Rapport d'analyse des offres à l'attention de monsieur Le Maire, sous couvert de madame La Secrétaire Générale.**

**MARCHE N°298**

**Marché de fourniture de repas en liaison froide et livraison pour les restaurants scolaires**

Suite à un avis de publicité paru le 13 Avril 2026 et le dépôt du document de consultation sur la plateforme de dématérialisation KLEKOON, le registre de retrait indiquait un nombre de 3 téléchargements des pièces du DCE :

1 offre nous est parvenue avant la date limite de réception 13/05/2026 :

- ARMOR Cuisine, 2-12 rue Lavoisier – 93000 BOGIGNY.

Les montants des prestations sont déterminés par le budget de fonctionnement en 60623 alloué et nous permettraient de réaliser le marché pour la fourniture de repas en liaison froide et livraison pour les restaurants scolaires.

Une Négociation a eu lieu le 27 Mai 2026.

La société ARMOR propose :

Après analyse des dossiers en annexe, il ressort :

ARMOR Cuisine :98 points.

Au vu des critères de jugement du règlement de consultation et de l'annexe (analyse de consultation), je propose de retenir la société Armor cuisine pour la fourniture de repas en liaison froide et livraison pour les restaurants scolaires.

Antoine BADIER,  
Responsable Service Techniques



Accusé de réception en préfecture  
060-216004945-20260618-2026-51-DE  
Date de réception préfecture : 18/06/2026

# ANALYSE DES OFFRES

Marché n°283 : Marché de fourniture de repas en liaison froide et livraison pour les restaurants scolaires

Prix Actuel chez CONVIVIO 2025/2026 :	repas maternelle: 3,15	repas élémentaires :3,20	repas adultes :4,70	repas crèche moyen/grand:2,80
---------------------------------------	------------------------	--------------------------	---------------------	-------------------------------

Sociétés	Produits		Politique de l'entreprise en approvisionnements locaux	Prestation, descriptif des modalités d'exécution de la mission	Références similaires de l'entreprise avec les coordonnées et personne à contacter	Animations tout le long du marché avec sa fréquence
	Sélection produits frais 5 points	Origine et nature des produits alimentaire, % d'utilisation de produits surgelés 10 points				
<b>ARMOR</b> 3,05 € à 2,81€ H.T	Viande fraîche 90 % 85% 2 services de poisson frais /mois bio dans chaque menu 100% des crudités en frais 100% de fromage servi à la coupe (pas d'emballage individuel) 1 dessert fait Maison /1 semaine	Viancé 10 % de surgelé Hors d'oeuvre 10% Légume 8% Dessert 7 %glace Barquette recyclable en aluminium Plan de gamme GERMRM 1 poisson frais par semaine	Rayon en Km 15 points	Menus toutes les 8 semaines commission 5 fois /an 2 entrées 2 plats 2 légumes 2 fromage ou Laitage 2 desserts	Cuisine centrale à Bobigny (93) 8 000 couverts / jour 10 millions de CA Références déclarées avec 4 mairies	5 points [f]
<b>Note</b>	5	8	15	5	5	5

L'entreprise ARMOR propose:

Repas Maternelles	Repas Elémentaires	Repas Adultes	Repas crèche Bébé	Repas crèche Moyen /Grand	Total /an
ARMOR 3,10/U 18906	3,30/U 34524	3,54/U 960	2,50/U 1920	2,80/U 4680	60990
Goûters 10960		Goûters 4680			
12056 euros		5148 euros			
Prix /an/ht	58608,6	113929,2	4775	13104	<b>193815,2</b>
120025,7 euros		17879 euros			

# ANALYSE DES OFFRES

Marché n°298 : Marché de fourniture de repas en liaison froide et livraison pour les restaurants scolaires et crèche

Sociétés	Prix 55%		Politique de l'entreprise en approvisionnements locaux		Présentation, descriptif des modalités d'exécution de la mission		Références similaires de l'entreprise avec les coordonnées et personne à contacter		Animations tout le long du marché avec sa fréquence		Produits (B)		Total
	H.T	Pondération [a]	15 points [c]	Observations	5 points [d]	Observations	5 points [e]	Observations	5 points [f]	Observations	Sélection des produits frais	Origine et nature des produits alimentaires utilisés ainsi que le % d'utilisation de produits congelé	
Armor	3,10 maternelle 3,30 primaire	55,00	15	voir le fichier Analyse des offres ci-joint	5	voir le fichier Analyse des offres ci-joint	5	voir le fichier Analyse des offres ci-joint	5	voir le fichier Analyse des offres ci-joint	5	10 points 8	a+b+c+d+e+f 98,00